

1^{er} juin : Pour les collectivités Paie à façon, changement dans la transmission des arrêtés et éléments de paie

Plérin, le 19/05/2025

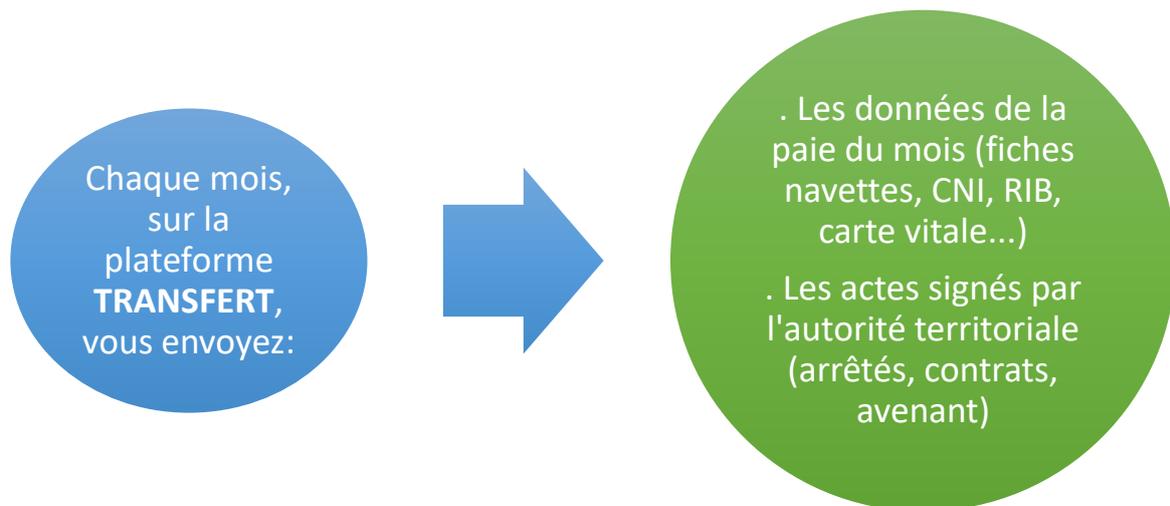
Vous êtes adhérent du service de paie à façon du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Nos services (équipe Paie à façon et service carrières) vous accompagnent au quotidien pour l'élaboration de vos paies et le suivi de la carrière de vos agents.
Pour nous transmettre vos documents préparatoires (fiches navettes et arrêtés de carrière), vous utilisez jusqu'ici, 2 plateformes en ligne : Transfert et Guichet Carrière.

A partir du 1er juin, 1 seule plateforme d'envoi



pour ne plus générer de double tâche et simplifier vos transmissions.



Suite à votre envoi, le CDG 22 récupère les éléments et les valide :

- L'équipe paie à façon calcule les paies puis vous transmet vos bulletins et fichiers
- Le service carrière enregistre les actes et les dépose progressivement dans le dossier numérique de l'agent.

Info complémentaire : Pour récupérer les projets d'arrêtés mis à votre disposition par le service carrière et consulter le dossier numérique de vos agents, vous pourrez toujours accéder au guichet carrière.

> Les guides utilisateurs des plates-formes sont disponibles sur la plateforme Transfert et adressés avec le mail d'information générale.